

## REGLEMENT DE CONCOURS DE MAISONS DECOREES POUR HALLOWEEN DU 28 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2024

### GENERAL

Le concours est organisé par la Ville de Verfeil. L'objectif de ce concours est d'inciter les habitants à décorer l'extérieur de leur maison afin de rendre le village le plus effrayant possible.

### ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux habitants de Verfeil âgés de 18 ans et plus.

### COMMENT PARTICIPER

Il faut s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la mairie de Verfeil et le retourner par courriel à [culture@mairie-verfeil31.fr](mailto:culture@mairie-verfeil31.fr) ou le déposer à l'accueil de la mairie au 3 rue Vauraise 31590 Verfeil.

Le formulaire d'inscription sera disponible jusqu'au 25 octobre 2024.

### DUREE DU CONCOURS

Le concours se déroule du 28 octobre au 3 novembre 2024. La décoration de l'extérieur des maisons devra être terminée le 27 octobre à minuit.

### DECORATIONS ET CRITERES

Les décorations doivent être accessibles et visibles depuis la rue.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Aspect général (agencement des décorations)
- Effet visuel jour/nuit. L'originalité et l'harmonie des décors seront privilégiées par rapport à l'abondance de décorations lumineuses afin d'éviter un gaspillage énergétique.
- Créativité

### JURY

Le jury est composé des membres de la commission Culture et Animations Locales ainsi qu'une représentante du service Culture et Animations Locales.

La participation au concours est exclue pour les membres du jury.

L'évaluation se fera entre le 28 octobre et 3 novembre 2024.

### RECOMPENSE

Deux réservations pour le repas de la Fête de la Courge et du Vin Nouveau au Ramel.

### ANNONCE DES GAGNANTS

Le nom du gagnant sera dévoilé le lundi 4 novembre sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville de Verfeil.



Le nom du gagnant et une photo de la maison seront publiés sur le site internet [mairie-verfeil31.fr](http://mairie-verfeil31.fr), sur les réseaux sociaux ainsi que sur tout support promotionnel jugé adéquat par la Ville de Verfeil.

### **RECLAMATIONS**

Les décisions du jury sont finales. Aucune réclamation ne saurait être prise en compte sur la proclamation des résultats.

### **DROIT A L'IMAGE**

Les participants au concours de décoration de maison pour Halloween de la Ville de Verfeil acceptent que des photographies de leur maison décorée soient réalisées puis diffusées sur le site Web et les réseaux sociaux de la municipalité.

Les gagnants autorisent la publication des photographies de leur maison et de la remise de prix sur le site Web et les réseaux sociaux de la municipalité, dans la presse locale, ainsi que sur tout outil de promotion du concours de décoration de maison pour Halloween.

Les photos ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

### **DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement est disponible pendant toute la durée du concours au service Culture et Animations Locale de la Ville de Verfeil.

Le règlement pourra être adressé gratuitement par courriel ou par courrier à toute personne en faisant la demande, auprès de M. le Maire.



## CONCOURS DE MAISONS DECOREES POUR HALLOWEEN

### Formulaire d'inscription

Nom et prénom complet :

.....  
.....  
.....

Courriel

.....  
.....

Téléphone

.....  
.....

Adresse complète

Numéro et rue .....  
.....  
.....

Code postal .....

Ville .....

### Déclaration du demandeur

Je déclare :

J'ai lu les règlements du concours et j'accepte les conditions générales de participation.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : Patrick Plique, en qualité de maire de Verfeil via le service Culture et animation locale et du DPO – Agence Technique Départementale 31 ([atd31.fr](mailto:atd31.fr)).

Pour l'inscription au concours de vitrine organisé par la mairie de Verfeil. Les destinataires de ces données sont le service Culture et animation locale. La durée de conservation des données est de 2 mois.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à [communication@mairie-verfeil31.fr](mailto:communication@mairie-verfeil31.fr). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.